



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2009

Soixante-troisième session
Point 58 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/63/435/Add.1)]

63/160. Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les recommandations figurant dans le rapport du Conseil des droits de l'homme¹,

Prend acte du rapport du Conseil des droits de l'homme¹ et prend note des recommandations qui y figurent.

*70^e séance plénière
18 décembre 2008*

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 53 (A/63/53) ; et *ibid.*, Supplément n° 53A (A/63/53/Add.1).